

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 28 janvier 2025 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)**

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération 1
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL-PALU Arrivée après la délibération 1
10 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Arrivée après la délibération 1
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Arrivée après la délibération 1
33 MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 ONTEX	T CARRIER Christiane	
37 PUGNY-CHATENOD	S MICHEL Thierry	Arrivée après la délibération 1
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
43 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	OBISSIER Philippe
GRESY-SUR-AIX	PIGNIER Colette
LE-BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine
MERY	ROULET Stéphane

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 janvier 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 59 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 23      Année : 2025  
Exécutoire le : 05 FEV. 2025  
Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2025  
Visée le : 04 FEV. 2025

### FINANCES

#### Budget Principal

#### AP/CP 012 – Construction du bassin de rétention des Biâtres – Clôture

---

Monsieur le Président rappelle que le projet de bassin d'orage des Biâtres vient compléter la démarche engagée par Grand Lac de limiter les rejets au lac des eaux collectées sur son territoire lors des épisodes de saturation des usines de traitement par temps d'orage. Ce bassin est destiné à stocker l'essentiel des surverses des réseaux d'assainissement par temps de pluie et de restituer ensuite ces volumes à l'usine de dépollution centre pour les traiter.

Le conseil communautaire valide les révisions et la clôture des opérations gérées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

Les travaux étant achevés, Monsieur le Président propose de clôturer l'AP avec un total de réalisation de 14 323 589,97 € TTC pour une prévision initiale de 10 300 917 € TTC. Pour rappel, l'augmentation est principalement liée au traitement des matériaux pollués (découverts au moment des travaux) et au contentieux intervenu avec l'entreprise de travaux.

Le détail des crédits de paiement est affiché dans le tableau annexé.

---

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération du 9 février 2017 portant ouverture,*

*Vu la délibération du 18 janvier 2018 portant révision n°1,*

*Vu la délibération du 21 mars 2019 portant révision n°2 pour modification des calendriers,*

*Vu la délibération du 14 janvier 2020 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du 19 janvier 2021 portant révision n°4 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du 22 juin 2021 portant révision n°5 pour diminution de l'AP et ajustements des calendriers de réalisation*

*Vu la délibération du 14 décembre 2021 portant révision n°6 pour ajustements des calendriers de réalisation*

*Vu la délibération du 24 janvier 2023 portant révision n°7 pour ajustements des calendriers de réalisation*

*Vu la délibération du 16 février 2024 portant révision n°8 pour ajustements des calendriers de réalisation*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la clôture de l'Autorisation de Programme relative à la construction du bassin de rétention des Biâtres.

Aix-les-Bains, le 28 janvier 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 68</li><li>- Présents : 48</li><li>- Présents et représentés : 55</li><li>- Votants : 55</li><li>- Pour : 55</li><li>- Contre : 0</li><li>- Abstentions : 0</li><li>- Blancs : 0</li></ul> |
|---|

## APCP012 - Bassin des Biâtres - clôture

### Annexe

OPERATION			
Intitulé de l'opération :	APCP012 - Bassin des Biâtres		
Budget :	PRINCIPAL		
Imputation analytique :	165 et 165AP		
Montant initial de l'opération :	10 300 917,00 euros	TTC	
Dernier Montant Voté	14 399 000,00 euros		
Montant actualisé de l'opération	14 323 589,97 euros		
DEPENSES			
Dépenses réalisées 2015		207 117,02	207 117,02
Dépenses réalisées 2016		81 581,81	81 581,81
Dépenses réalisées 2017		301 828,48	301 828,48
Dépenses réalisées 2018		1 841 819,46	1 841 819,46
Dépenses réalisées 2019		5 084 705,08	5 084 705,08
Dépenses réalisées 2020		4 734 867,50	4 734 867,50
Dépenses réalisées 2021		1 538 613,64	1 538 613,64
Dépenses réalisées 2022		533 056,98	533 056,98
Dépenses réalisées 2023		0,00	0,00
Dépenses Réalisées 2024		40 600,00	0,00
Dépenses programmées 2025		34 810,03	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>14 399 000,00</b>	<b>14 323 589,97</b>
FINANCEMENTS prévus :			
Subventions perçues			3 487 280,10
dont subventions perçues 2018			1 032 000,00
dont subventions perçues 2019			688 000,00
dont subventions perçues 2020			47 273,00
dont subventions perçues 2021			1 720 000,00
dont subventions perçues 2022			7,10
F.C.T.V.A. théorique			2 349 641,70
Emprunt			0,00
Autofinancement			8 486 668,17
<b>TOTAL</b>			<b>14 323 589,97</b>

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 23 : Budget Principal - AP/CP 012 - Construction du bassin de rétention des Biâtres - Clôture

---

Date de transmission de l'acte : 04/02/2025

Date de réception de l'accusé de  
réception : 04/02/2025

---

Numéro de l'acte : d5307 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250128-d5307-DE

---

Date de décision : 28/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions